



Dois je régler une facture obligatoirement avant livraison d'une

Par **caro evelyne**, le **15/02/2017** à **11:31**

j ' ai commandée une cuisine en novembre pour livraison mars, j'ai déjà versé un acompte on me réclame le solde 15 jours avant la livraison
puis -je régler une partie et le reste à la livraison
en cas de litige

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **12:17**

Bonjour,
Quelles sont les mentions du bon de commande ?

La clause d'un contrat d'installation de cuisine qui stipule que le paiement du solde du prix total, "à la livraison des fournitures" n'est pas abusive dès lors que les contrats de conception/vente et de pose sont indépendants l'un de l'autre.